



Date de convocation : 13 Avril 2016

L'an deux mil seize, le dix-neuf Avril à 20 h 30, le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Madame BRACCO Anne, Présidente.

ELUS	fonction	présent	Absent excusé	absent	pouvoir
BRACCO Anne	Président	x			
DUMALIN Michel	Vice-président		x		
BRUNET Denise	Membre du conseil d'administration		x		M. VOLLEREAUX
FERRU Nathalie	Membre du conseil d'administration	x			
LE GARREC Valérie	Membre du conseil d'administration	x			
THOMAS Sylvie	Membre du conseil d'administration	x			
VOLLEREAUX Alain	Membre du conseil d'administration	x			X

Autre Présente : Mme MARCHET Corinne – secrétaire de Mairie

Nombre de délégués

En exercice	7
Présents	5
Pouvoir	1
Votants	6

Ordre du jour :

- Election d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu et Procès-verbal
- Adoption du Compte de gestion du receveur 2015
- Approbation du compte administratif 2015
- Affectation des résultats
- Vote du Budget Primitif 2016
- Informations et Questions diverses

Points abordés :**DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Mme FERRU Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION du compte-rendu de la séance du 25 Novembre 2015

⇒ Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la séance du 25 Novembre 2015

Dans la même séance

APPROBATION COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2015 : délibération référence 2016/001

Mme la Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

➔ **Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité DECIDE :**

D'APPROUVER le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;

- **DE DONNER** tous les pouvoirs à Mme la Présidente pour signer tous les documents afférents à cette délibération.

Dans la même séance

APROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : délibération référence 2016/002

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122.21 et L.2343-1 et 2,
Vu le Code des communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R-241-6 à 15, R. 241-16 à 33,
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 14 Avril 2014 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015,

Mme La Présidente expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Mme la Présidente ayant quitté la séance et le conseil d'administration siégeant sous la présidence de Monsieur VOLLEREAUX Alain, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

➔ **Après en avoir délibéré, hors de la présence de Mme BRACCO Anne, Président, le conseil d'administration par 5 voix pour, 0 contre, et 0 abstention,**

■ **Adopte le compte administratif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :**

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	-	6 851.94 €
Dépenses	-	5 435.62 €
Excédent	-	1 416.32 €
Déficit	-	-

RAR : NEANT

Dans la même séance

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit

Section de Fonctionnement

Excédent de résultat 2014 reporté (A)	3 212.94 €
Résultat courant de l'exercice (B)	- 1796.62 €
Excédent de fonctionnement cumulé au 31 Décembre 2015 (A)	1 416.32 €

Section d'Investissement : NEANT

➔ **Après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

■ **D'AFFECTER** au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F)	0.00 €
--	---------------

2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	1 416.32 €
--	-------------------

Dans la même séance

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 : délibération référence 2016/003

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif,

Mme la Présidente expose aux membres du conseil d'administration le budget primitif et en fait lecture chapitre par chapitre ;

- ➔ **Après en avoir délibéré, Le conseil d'administration Par 6 voix pour, 0 contre, 0 abstention, DECIDE :**
 ■ **D'ADOPTER** le budget primitif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	-	-
FONCTIONNEMENT	7 078.00 €	7 078.00 €

- **DE PRECISER** que le budget de l'exercice 2016 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

Dans la même séance

Questions et informations diverses :

- **Repas des anciens** : date retenue le Samedi 15 Octobre 2016 à 12 h 00 à la salle polyvalente Haye-Gaburon ; Les personnes concernées doivent être inscrites sur la liste électorale exceptées les résidences secondaires. Cette année une nouvelle formule sera proposée : Un repas spectacle « cabaret » à l'Étincelle de Pierres. Mme BRACCO fera une demande auprès de son homologue de Saint Martin De Nigelles qui ont un car pour le transport nos aînés.
Une consultation sera effectuée. Mme THOMAS se charge de contacter l'animateur.
- **Noël des enfants** : le Dimanche 17 Janvier 2015 à 15 h 00 Salle des fêtes de Leury-Saint Symphorien-Le-Château 73 enfants de 0 à 10 ans (scolarisés en CM2) et 75 personnes dont les frères et sœurs ont participé au spectacle de « VENTRILOQUE » pour un montant de 1 582.50 €.

"La Récré des Gamins" spectacle interactif pour le jeune public. 50 minutes de rires et d'émotions avec FRANCOIS RICHARD et son compagnon le facétieux petit singe CACHOU. Ces compères et compagnons de scène depuis 20 ans vous proposent un spectacle très bien adapté au jeune public. Un spectacle qui ne manque pas de faire participer les enfants sans oublier de nombreux clins d'œil aux adultes qui les accompagnent.

Après avoir appris deux chansons, ri de bon cœur et avoir ressenti beaucoup d'émotion par la poésie des textes du petit singe CACHOU, les jeunes spectateurs deviendront, pour certains, marionnettes d'un jour auprès de FRANCOIS RICHARD et d'autres de véritables petits musiciens pour un grand final sur un air de Jazz.

Remerciements aux généreux donateurs : un particulier et l'association de pêche et des chasseurs qui, s'en les dons, le spectacle aurait été moins exceptionnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 00

Les membres du conseil d'administration

Le secrétaire de séance

Mme La Présidente

Nathalie FERRU

Anne BRACCO